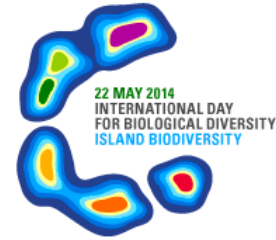


Convention de Berne
Bern Convention



22 mai 2014: Journée internationale de la diversité biologique – “la diversité biologique insulaire”

Il y a treize ans, les Nations Unies ont proclamé le 22 mai « Journée internationale de la diversité biologique ». Dans le cadre du thème principal de cette édition, “la diversité biologique insulaire”, [la Convention de Berne](#) - le traité régional européen sur la biodiversité - s’associe aux efforts consentis au niveau mondial pour mieux faire prendre conscience de la valeur biologique extraordinaire de la vie insulaire et des relations mutuelles entre la protection de l’environnement et l’utilisation durable des ressources naturelles.

Strasbourg, le 21 mai 2014 – Les îles, qui couvrent à peine 5% de la surface du globe, accueillent un tiers des points chauds terrestres de la biodiversité, où vivent notamment des espèces menacées de mammifères, d’oiseaux et d’amphibiens; de plus, 70% des récifs coralliens et environ 20% de toutes les espèces de plantes vasculaires du monde sont uniquement présents sur les îles.

Malgré leur valeur écologique exceptionnelle, les îles ont besoin d’une attention spéciale et prioritaire dans les efforts de sauvegarde, parce que ce sont des écosystèmes très fragiles, et la plupart des extinctions d’espèces y sont aujourd’hui concentrées.

Depuis plus de 30 ans, la [Convention de Berne](#) (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l’Europe, Berne, 1979), insiste sur le rôle de l’humanité dans la préservation du patrimoine naturel de l’Europe. Les êtres humains ont le devoir de sauvegarder la flore et la faune sauvages ainsi que leurs habitats naturels, et notamment l’eau, à la fois dans l’intérêt des générations futures et en raison des nombreux services que la nature rend à chacun de nous. La Convention de Berne n’est pas qu’un accord régional sur la protection de l’environnement : c’est un outil pour viser un développement durable et en tant que tel, c’est une contribution majeure de l’Europe au développement durable de la vie sur notre planète. En 2011, la Convention de Berne a adopté une Charte de la sauvegarde de l’utilisation durable de la diversité biologique des îles d’Europe et a prié ses 51 Parties contractantes d’accorder une attention particulière à la diversité biologique des îles dans la mise en œuvre des objectifs de 2020 adoptés dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

“La diversité biologique des îles d’Europe constitue une part importante du patrimoine biologique de l’Europe et mérite une protection tant pour sa valeur intrinsèque que pour les services qu’elle rend, qui sont un des piliers du développement socio-économique local.

La transformation, la modification et la perturbation du milieu naturel continuent de menacer gravement la diversité biologique sur de nombreuses îles d’Europe; il convient donc que les politiques d’aménagement du territoire tiennent dûment compte de la biodiversité.

Les conséquences directes et indirectes du changement climatique sur les éléments les plus vulnérables de la diversité biologique et sur les ressources naturelles vivantes des îles

d'Europe appellent une action préventive concertée, y compris des mesures visant à améliorer leur résilience et à faciliter leur adaptation.”

Charte de la sauvegarde et de l'utilisation durable de la diversité biologique des îles d'Europe